Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600149-20260708-432026-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de BERNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2026

Référence
2026 -043

Objet de la délibération
Désignation d'un référent à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	18	19

Date de la convocation
30/06/2026

Date d'affichage
30/06/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Vannes
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 8 Juillet à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie sous la présidence de GUILLOUX David, Maire

Présents : M. GUILLOUX David, Mme FLEGEO BRACHET Maryse, M. JACQUES Laurent, Mme LE DAIN Josiane, M. LE DORTZ Pascal, M. ZANOTELLI Christian, Mme FLÉGEAU Andrée, M. PAUILLAC Dominique, Mme DUCLOS Nathalie, Mme LE PARC Isabelle, Mme LARGEAU Cathy, Mme JÉGOUZO Anne, Mme LUCAS Nicole, M. FRANCOIS Julien, M. GRAGNIC Luigi, M. GUILLOIS Guillaume, Mme LÉVENARD Sarah, M. SIMON Bartek
Excusés : Excusé ayant donné procuration : M. COURTEAUD Patrice à Mme LE DAIN Josiane

A été nommé secrétaire : M. SIMON Bartek

Objet de la délibération : Désignation d'un référent à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 30 avril 2026, Roi Morvan Communauté a décidé la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). La commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'un représentant.
Le rôle de la CLECT consiste à procéder à l'évaluation du montant de la charge financière transférée à l'EPCI dans le cadre d'un transfert de compétence.

Considérant que l'organe délibérant, à l'unanimité, a décidé de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :
- M. GUILLOUX David pour représenter la Commune de Berné au sein de la CLECT.

Pour copie conforme :
En mairie, le 09/07/2026
Le Maire,

MAIRIE DE BERNE (Morbihan)

David GUILLOUX